



J'ai oublié de transmettre ma demande à la Région dans l'année suivant mon diplôme, mais j'ai exercé 2 ans dans un établissement de santé normand. Puis-je demander le remboursement de deux années d'études ?

Réponse

Non, il est impératif de faire une demande de subvention auprès des services de la Région Normandie pour ensuite pouvoir bénéficier d'un ou plusieurs versements.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Financement a posteriori des études en masso kinésithérapie : Modalités Pratiques](#)

[> Retour à la FAQ](#)